

AIDE-MÉMOIRE

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

QU'EST-CE QU'UN RISQUE PSYCHOSOCIAL EN MILIEU DE TRAVAIL?

Les risques psychosociaux (RPS) regroupent les facteurs liés à l'organisation et aux conditions de travail, aux pratiques de gestion et aux relations professionnelles. Ils peuvent affecter la santé physique et psychologique. Les employeurs ont l'obligation de les identifier et de les prévenir.

PRINCIPAUX RPS EN MILIEU DE TRAVAIL ET MESURES DE PRÉVENTION

Harcèlement psychologique ou sexuel (HPS)

Paroles, gestes ou comportements vexatoires, répétés ou graves, pouvant compromettre la dignité ou l'intégrité d'une personne et rendant le milieu de travail toxique.

Principales mesures de prévention : élaborer et mettre en oeuvre une politique de prévention du HPS, sensibiliser et former le personnel sur cette politique et la prévention du HPS, désigner des ressources pour traiter les plaintes, appliquer une tolérance zéro.

Violence

Actes, paroles ou menaces internes ou externes pouvant nuire à l'intégrité d'une personne.

Violence conjugale ou familiale en contexte de travail

Gestes, propos ou comportements abusifs (physiques, psychologiques, sexuels, économiques ou technologiques) exercés par un(e) proche et pouvant se manifester jusqu'au lieu de travail.

Violence à caractère sexuel

Gestes, propos ou comportements à caractère sexuel non désirés, portant atteinte à la dignité, à l'intégrité ou au bien-être d'une personne.

Principales mesures de prévention pour toutes les formes de violence : identifier les risques de violence, élaborer et mettre en oeuvre une politique claire de prévention de la violence, de signalement et de traitement des plaintes, informer et former tout le personnel, prévoir des mesures de soutien aux personnes touchées, informer sur les ressources d'aide.

Exposition à un événement potentiellement traumatique (ÉEPT)

Incident vécu, observé ou porté à notre connaissance, perçu comme une menace à la vie ou à l'intégrité physique ou mentale et pouvant provoquer des troubles psychologiques.

Principales mesures de prévention : identifier les risques d'ÉEPT, élaborer et mettre en oeuvre une procédure de prévention et d'intervention, informer et former les travailleurs sur les ÉEPT, prévoir des mesures de soutien aux personnes touchées, informer sur les ressources d'aide.

AIDE-MÉMOIRE

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PRINCIPAUX FACTEURS DE RPS EN MILIEU DE TRAVAIL ET MESURES DE PRÉVENTION

Autonomie décisionnelle

Réfère au contrôle qu'ont les travailleurs sur leurs méthodes de travail, à leur pouvoir d'influence sur les décisions organisationnelles et aux occasions de mettre à profit ou de développer leurs compétences.

Principales mesures de prévention : impliquer les travailleurs et travailleuses dans les décisions qui les concernent, stimuler les initiatives, offrir une marge de manœuvre aux personnes dans l'organisation de leurs tâches.

Charge de travail

Réfère aux exigences et au volume de tâches à accomplir, influencés par les délais de réalisation, la complexité du travail, les ressources disponibles et la perception individuelle au regard de l'effort requis.

Principales mesures de prévention : prioriser, planifier et répartir les tâches équitablement, tenir compte des capacités de chacun, maintenir une communication constante, rendre disponibles les ressources et outils d'aide nécessaires.

Justice organisationnelle

Réfère aux notions d'équité, de transparence, d'impartialité et de respect des travailleurs dans les décisions organisationnelles, les relations professionnelles et la répartition des ressources.

Principales mesures de prévention : établir des règles claires et cohérentes, communiquer ouvertement, reconnaître les efforts et l'apport de chacun, traiter les travailleurs et travailleuses avec respect et égalité.

Soutien de l'employeur et des collègues

Réfère au niveau d'écoute, à la disponibilité et au respect du gestionnaire de même qu'à la collaboration, la cohésion et l'entraide entre collègues.

Principales mesures de prévention : favoriser un climat de confiance et de respect, valoriser le travail d'équipe, intervenir rapidement en cas de problème, former les gestionnaires et les équipes sur l'écoute.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Source : CNESST